



ETUDE BILAN, EVALUATION ET PROSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE LOUE (1999 - 2003 - 2011)

MODULE 3 : FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE



2013

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 6 |
| 1 METHODOLOGIE | 7 |
| 1.1 OBJECTIFS ET FINALITE D'UNE ETUDE BILAN-EVALUATION..... | 7 |
| 1.2 METHODE DE TRAVAIL..... | 7 |
| 1.3 CONSULTATION DES ACTEURS | 8 |
| 2 DES CONSTATS AUX ACTIONS : LA NAISSANCE DU CONTRAT DE RIVIERE – | 9 |
| 2.1 HISTORIQUE..... | 9 |
| 2.2 L'ORIGINE DU CONTRAT VU PAR LES ACTEURS | 11 |
| 3 MODE DE FONCTIONNEMENT | 12 |
| 3.1 LES INSTANCES DU CONTRAT DE RIVIERE..... | 12 |
| 3.2 ORGANISATION DE LA CONCERTATION | 15 |
| 3.2.1 <i>Le Comité de rivière</i> | 15 |
| 3.2.2 <i>Le Bureau du Comité de rivière</i> | 16 |
| 3.2.1 <i>Le Comité technique et financier (CTF)</i> | 16 |
| 3.2.2 <i>Le Comité de pilotage Basse Loue</i> | 17 |
| 3.3 COMMUNICATION | 18 |
| 3.4 LA VIE DU CONTRAT | 18 |
| 3.4.1 <i>La position de la structure porteuse</i> | 18 |
| 3.4.2 <i>Les mécanismes de prise de décision</i> | 18 |
| 4 APPROPRIATION ET ADHESION A LA DEMARCHE | 20 |
| 4.1 PARTICIPATION DES ACTEURS A LA DEMARCHE..... | 20 |
| 4.2 APPROPRIATION DU CONTRAT PAR LES ACTEURS | 21 |

| | | |
|----------|--|-----------|
| 5 | EVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONTRAT PAR LES DIFFERENTS ACTEURS | 23 |
| 5.1 | APPROCHE GLOBALE -GOUVERNANCE | 23 |
| 5.1.1 | <i>Un Contrat de « première génération »</i> | 23 |
| 5.1.2 | <i>Périmètre et porteur du Contrat de rivière ?</i> | 23 |
| 5.2 | VOLET A | 24 |
| 5.2.1 | <i>Rejets domestiques (A1) : un budget et des actions conséquentes</i> | 24 |
| 5.2.2 | <i>Pollutions agricoles (A2) : des actions redondante... mais nécessaires</i> | 24 |
| 5.2.3 | <i>Rejets industriels (A3) : des retombées peu visibles</i> | 25 |
| 5.2.4 | <i>Zone humides et eaux pluviales (A4) : un programme modeste, à développer</i> | 25 |
| 5.2.5 | <i>Alimentation en eau potable (A5) : un volet conséquent....décliné hors Contrat de rivière.</i> | 25 |
| 5.3 | VOLET B | 25 |
| 5.3.1 | <i>Protection contre les inondations (B1)</i> | 26 |
| 5.3.2 | <i>Berges et ouvrages (B2)</i> | 27 |
| 5.3.3 | <i>Restauration du milieu aquatique (B3)</i> | 27 |
| 5.3.4 | <i>Tourisme, Communication, Paysage (VOLET C).....</i> | 28 |
| 5.4 | CONCLUSION | 29 |
| | ANNEXES..... | 31 |

TABLE DES ILLUSTRATIONS

| | |
|---|----|
| CHRONOLOGIE DES GRANDES ETAPES DE LA VIE DU CONTRAT DE RIVIERE | 10 |
| TABLEAU SYNTHETIQUE DES REUNIONS DU COMITE DE RIVIERE | 15 |
| TABLEAU SYNTHETIQUE DES REUNIONS DU BUREAU | 16 |
| TABLEAU SYNTHETIQUE DES REUNIONS DU COMITE BASSE LOUE..... | 17 |
| TABLEAU SYNTHETIQUE DES REUNIONS DU COMITE TECHNIQUE ET FINANCIER | 17 |
| TABLEAU SYNTHETIQUE DES REUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE BASSE LOUE..... | 17 |
| SYNTHESE DES DIFFERENTS SUPPORTS DE COMMUNICATION ET PUBLICS VISES | 18 |
| REPRESENTATION SCHEMATIQUE THEORIQUE DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ARTICULATION DES DIFFERENTES INSTANCES DU CONTRAT DE RIVIERE | 19 |
| EVOLUTION DES TAUX DE PARTICIPATION AUX DIFFERENTES INSTANCES DE CONCERTATION AU COURS DU CONTRAT DE RIVIERE..... | 21 |

| | | |
|--|---|-------------------------------|
|  <p>Villa Saint Charles 25720 BEURE Agglomération du Grand Besançon tel : + 33 (0)3 81 51 89 76 fax : + 33 (0)3 81 51 27 11 mail : pascal.reile@cabinetreile.fr</p> | SYNDICAT MIXTE DE LA LOUE ETUDE EVALUATION BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE LOUE <i>Phase 3 : Evaluation du fonctionnement</i> | |
| | Date | Chargés d'étude |
| | 2012-2013 | Léo COULBAULT Pascal REILE |
| | | Phase |
| | | Rédaction Relecture |

INTRODUCTION

Ce module constitue la 3^{ème} partie de l'Etude Bilan, Evaluation et Perspectives du Contrat de rivière Loue. Il vise à **évaluer** la mise en œuvre du Contrat de rivière et à préciser son mode de fonctionnement, à travers **l'analyse de la satisfaction des différents acteurs par rapport aux objectifs identifiés, aux actions réalisées et au niveau de concertation**. Le degré d'appropriation de la démarche a été évalué, et les attentes futures dans le cadre d'un éventuel engagement dans une nouvelle procédure ont été recueillies.

Cette évaluation permettra de tirer divers enseignements, utiles à la rédaction des modules 4 et 5. Elle contribuera à guider la suite de la démarche, notamment le choix de procédure (2^{ème} Contrat de rivière, S.A.G.E., Contrat de Milieu), de la structure porteuse, les enjeux à prendre en compte, la démarche à mettre en œuvre et les modalités de concertation.

Nous remercions l'ensemble des acteurs rencontrés, élus, techniciens et associations de nous avoir consacré de leur temps et de nous avoir fait part de leur avis, impressions ou attentes

1 METHODOLOGIE

1.1 OBJECTIFS ET FINALITE D'UNE ETUDE BILAN-EVALUATION

D'après le Guide méthodologique Etude, bilan, évaluation et prospective des Contrats de rivières, l'évaluation consiste à « comparer les objectifs, la mise en œuvre et les résultats d'une politique, d'un programme, d'un projet, et à formuler un jugement sur ceux-ci. Elle cherche avant tout à comprendre et à juger les processus qui expliquent la situation actuelle dans la perspective de l'améliorer. L'évaluation tente de déterminer, de manière aussi systématique et objective que possible, les effets d'une politique, d'un programme, mais encore à analyser les causes et à expliquer les écarts constatés entre effets réels et effets attendus. Elle permet aussi bien l'amélioration des activités en cours que la programmation et la prise de décisions ».

Plus précisément, l'objectif de cette partie de l'étude est de préciser le **mode de fonctionnement du Contrat de rivière**, à savoir :

- l'organisation de la concertation,
- les échanges d'informations et de données,
- le pilotage opérationnel, l'étude des mécanismes de prise de décision et des règles de fonctionnement
- les moyens mobilisés pour la mise en œuvre du Contrat.

1.2 METHODE DE TRAVAIL

Le cahier des charges précise que cette partie doit être abordée selon les entrées suivantes :

- l'étude du « Mode de fonctionnement » à proprement parler ;
- l'analyse du niveau d'appropriation et d'adhésion à la démarche ;
- l'évaluation du fonctionnement et de la mise en œuvre du Contrat par l'ensemble des acteurs et partenaires.

Pour ce faire, nous avons utilisé les sources d'information suivantes :

-l'ensemble des documents de préparation, des comptes-rendus de réunion du Comité de rivière, fournis par le Syndicat Mixte

-les tableaux de bords annuels, de 2004 à 2009

-l'ensemble des informations recueillies au cours des différents entretiens réalisés auprès des acteurs du Contrat de rivière. Cette étape (dont la méthodologie sera détaillée par la suite) a constitué le temps fort de la phase évaluative à proprement parler. Elle a en effet permis d'aborder, avec un grand nombre des membres du Comité de rivière, les sujets suivants :

- leur connaissance du Contrat de rivière
- leur perception du fonctionnement
- leur perception des échanges entre les différents acteurs
- leur bilan du Contrat de rivière (point forts / points faibles)
- leur suggestion pour la suite

Le contenu de ce 3^{ème} module est essentiellement descriptif. L'objectif principal est bien de comprendre comment est perçue la démarche de Contrat de rivière par les différents acteurs et partenaires. Les conclusions de cette partie viendront ensuite alimenter le travail d'évaluation globale auquel le module 4 de l'étude est consacré.

Ce module se fonde d'avantage sur les entretiens que nous avons réalisés. Ils nous ont permis de saisir le degré d'appropriation de la démarche par l'ensemble de acteurs, de recueillir leur appréciation tant sur le plan technique que sur le fonctionnement des instances (« comités de rivière », « comité technique »), le rôle des acteurs ou la communication, et de connaître leurs attentes pour le futur.

1.3 CONSULTATION DES ACTEURS

Une première proposition du Syndicat mixte concernant la liste des personnes à interroger figurait dans le cahier des charges. Cette dernière incluait notamment :

- les structures siégeant au Comité de rivière
- les communes
- les anciens élus du Comité de rivière avant le renouvellement de 2008.

Sur cette base, nous avons transmis au Syndicat mixte une nouvelle proposition, qui intégrait :

- une approche thématique, en essayant d'échantillonner les différents types de structure (collectivités, associations, services de l'Etat, chambres consulaires...)

- une approche spatiale, avec des rencontres réparties sur l'ensemble du bassin versant et de ses sous unités : Haute-Loue, Moyenne-Loue, Basse-Loue, Cuisance, Furieuse.

Au final, 17 rencontres ont été menées selon la typologie suivante :

- des rencontres individuelles (1 ou 2 personnes) ;
- des rencontres collective, qui ont permis de réunir les représentants de plusieurs collectivités voisines ou faisant partie d'un même sous-bassin ;
- des rencontres collectives thématiques (Nature, Tourisme, ...) ;

Un courrier d'invitation a été transmis aux différentes personnes concernées, accompagné d'un questionnaire (fourni en Annexe).

Les entretiens de type semi-ouverts (expression libre mais dirigée), nous ont permis de recueillir la perception de près de 35 personnes sur la base du questionnaire transmis préalablement. Les personnes interrogées représentaient les différents groupes d'acteurs impliqués dans le Contrat de rivière. La liste est présentée dans le tableau de la page suivante.

On notera qu'un certain nombre de personnes conviées n'ont pas donné suite (une dizaine environ).

La liste des personnes et des structures rencontrées est donnée en Annexe.

2 DES CONSTATS AUX ACTIONS : LA NAISSANCE DU CONTRAT DE RIVIERE -

2.1 HISTORIQUE

Le Syndicat mixte est né, à l'initiative du Conseil Général du Doubs, de la volonté de « *fédérer toutes les initiatives individuelles ou collectives, agissant à titres divers sur la Loue et sa vallée* ». D'autres initiatives antérieures avaient préfiguré cette volonté d'une gestion globale de la rivière :

- dès 1965 le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Haute Vallée de la Loue (SIAHVL) a été créé afin de conduire des programmes pluriannuels en matière d'hydraulique, d'assainissement et de développement touristique.
- entre 1984 et 1988, dans le cadre d'un Contrat de Plan Etat Région, une opération « Rénovation de la Loue »
- en 1985, le Conseil Général du Doubs en liaison avec le SIAHVL ont fait réaliser deux études hydrauliques portant respectivement sur la Haute-Vallée et sur la Moyenne et Basse-Vallée.

Face aux constats répétés d'une dégradation progressive de l'écosystème Loue, la volonté d'action partagée par un grand nombre d'acteurs du bassin versant s'est concrétisée à travers un premier dossier de candidature de Contrat de rivière dès 1988. Les principaux objectifs initialement affichés étaient :

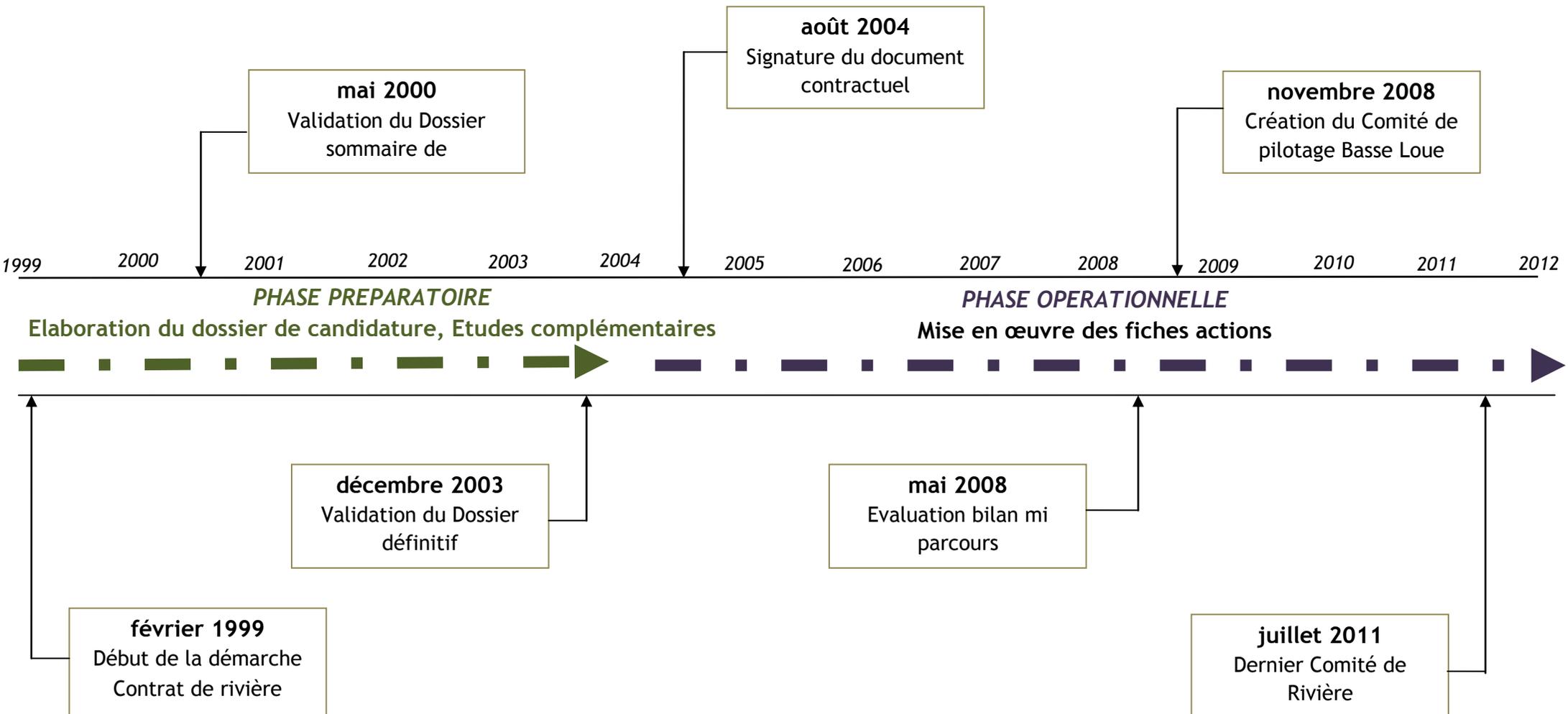
- l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- la restauration de l'équilibre hydraulique ;
- la valorisation des usages de l'eau.

Pour atteindre ces objectifs, le premier dossier de candidature mentionnait des actions telles que l'amélioration de la connaissance du bassin et des sources de pollutions, le renforcement des suivis de qualité, la mise en place d'un programme de dépollution, la protection des sites, la lutte contre les inondations...

Dès lors, les fondements du futur Contrat de rivière Loue étaient posés. Près de 15 ans et une dizaine d'études complémentaires plus tard, le dossier définitif du Contrat de rivière était validé par le Ministère de l'Ecologie. Sur la base des objectifs cités précédemment, le programme d'action a été traduit à travers 3 volets principaux et 232 fiches actions réparties sur l'ensemble du bassin versant.

De 2004 à 2011, le Contrat est dans sa phase opérationnelle. Les actions sont menées sur l'ensemble du bassin versant en collaboration avec les différents partenaires. Aujourd'hui, après 8 ans de mise en œuvre, le premier Contrat touche à sa fin. L'heure est donc au bilan et à l'évaluation de ce vaste programme d'action qui aura mobilisé près d'une soixantaine de structures différentes, des collectivités territoriales aux services de l'Etat en passant par les associations et les divers autres usagers.

LES GRANDES ETAPES DU CONTRAT DE RIVIERE



2.2 L'ORIGINE DU CONTRAT VU PAR LES ACTEURS

Parmi les acteurs interrogés, peu d'entre eux ont participé à l'élaboration du Contrat et peuvent donc en témoigner. Les quelques personnes présentes à l'époque ont exprimé des avis différents sur cette étape, mais tous rapportent que les attentes étaient fortes.

Pour certains, ce sont des aspects techniques précis qui ont motivé la mise en place du Contrat :

- qu'il s'agisse de l'assainissement et de la qualité de physico-chimique de la Loue et des affluents sur la Haute vallée ;
- ou bien, sur le territoire de la Basse vallée, de la gestion des inondations et de la nécessité de faire renaître un espace de liberté sur ce qui deviendra par la suite la Zone pilote.

Pour d'autres, au-delà des enjeux de protection des biens et des personnes ou de la qualité de l'eau, le Contrat de rivière a répondu à un besoin de faire naître une gouvernance locale de l'eau. Il a constitué un moyen de réunir l'ensemble des acteurs « autour de la table », pour lancer une réflexion globale, à l'échelle du bassin versant, sur la gestion des pratiques et des conflits d'usages, avec une meilleure prise en compte du milieu naturel.

Concernant la phase d'élaboration, les entretiens ont également fait ressortir un certain nombre de critiques. Elles concernent notamment :

- le trop grand nombre d'actions prévues (plus de 230 fiches-actions), et leur déclinaison « catalogue », qui a rendu difficile l'identification des priorités et leur hiérarchisation ;

- un certain manque de lisibilité et de clarté

- la redondance d'un certain nombre d'objectifs et d'actions, déjà déclinés à travers d'autres programmes, notamment en ce qui concerne les volets de l'assainissement domestique et des pollutions agricoles.

D'autre part, certaines des personnes interrogées ont évoqué, dès les premières phases d'élaboration, des difficultés pour s'entendre sur une structure porteuse unique sur l'ensemble du territoire et, au-delà de cet aspect, des tensions politiques qui ont pu nuire ponctuellement à la mise en place de la démarche.

3 MODE DE FONCTIONNEMENT

3.1 LES INSTANCES DU CONTRAT DE RIVIERE

- **Le Syndicat mixte** est, avec la **Communauté de communes du Val d'Amour (CCVA)**, la structure porteuse du Contrat de rivière. Sa vocation initiale est de réaliser des études et des travaux sur son territoire, pour améliorer la Loue et ses affluents. Le territoire de compétence du Syndicat regroupe :

- la communauté de communes du Pays d'Ornans
- la communauté de communes Amancey Loue Lison
- la communauté de communes du canton de Quingey

Les membres du Syndicat sont les 3 Communautés de communes ci-dessus ainsi que le Conseil Général du Doubs. **De 2004 à 2011**, le Syndicat mixte de la Loue a assuré l'animation et la coordination du Contrat de rivière Loue. **Depuis 2005**, le Syndicat mixte de la Loue assure par ailleurs, l'animation et la coordination de la démarche Natura2000, pour les vallées de la Loue et du Lison.

- **La Communauté de communes du Val d'Amour** assure le portage des actions du Contrat de rivière sur la Basse Vallée (département du Jura). Il s'agit essentiellement des actions concernant la Zone pilote (remembrement, zone de mobilité, remise en eau des mortes). La personne en charge de ces missions est Mme PAPE. Elle travaille en coordination avec l'Animatrice du Contrat de rivière.
- **Le Comité de rivière et son bureau.**
Le Comité de rivière Loue est une assemblée de 81 personnes représentant "les acteurs de l'eau" (Etat, collectivités territoriales,

usagers), sur le territoire du bassin de la Loue. La composition du Comité de rivière a été fixée par un arrêté préfectoral.

Depuis le 8 octobre 2008, le Président du Comité de rivière Loue est Monsieur VIEILLE (vice-président du Syndicat mixte de la Loue). Le Vice-président est Monsieur SERMIER (président de la communauté de communes du Val d'Amour).

De 2000 à 2008, le Président du Comité de rivière Loue était Monsieur Marcel BOUVEROT. Le Vice-président, Monsieur André MACCHIONI.

Les missions du Comité de rivière sont :

- d'organiser la concertation durant la phase d'élaboration du Contrat de rivière
- de définir les objectifs du Contrat et leurs équilibres
- d'assurer le suivi de l'exécution du Contrat et éventuellement d'ajuster les orientations en fonction des résultats et expériences
- d'organiser la communication et la sensibilisation auprès des personnes qu'il représente et auprès du public.

➤ **L'équipe technique (ou équipe de projet) du Syndicat Mixte.**

La complexité du projet de Contrat de rivière justifiait la mise en place d'une équipe solide avec de réelles compétences techniques et administratives. Cette équipe devait notamment assurer les fonctions suivantes :

- assurer la cohérence globale des actions du Contrat,
- apporter un appui direct pour l'élaboration du programme de travaux,
- mettre en œuvre les procédures d'autorisation
- assurer le suivi des travaux ainsi que la maîtrise d'œuvre au moins pour les petits ouvrages,
- assurer la concertation locale,
- assurer la stratégie de communication,
- élaborer les tableaux de bord de suivi des différents programmes,
- assurer les invitations aux réunions, les comptes rendus, le suivi et la mise en œuvre des études pour le compte des maîtres d'ouvrage.

Cette équipe devait normalement être composée de :

- un ingénieur coordinateur basé au siège du SM Loue
- un technicien mis à disposition par la cellule hydraulique Doubs-Loue,
- d'un technicien de rivière
- d'un chargé de mission du Syndicat mixte Saône et Doubs pour l'animation et la mise en œuvre du programme sur la Basse Loue
- d'un chargé d'étude à mi-temps pour les programmes d'accompagnement agricole sur la basse Loue, mis à disposition par la Chambre d'agriculture du Jura.

Structure porteuses du Contrat de rivière

SM LOUE
PRESIDENT Mr. DEMESMAY
VICE-PRESIDENT Mr. VIEILLE

CCVA
PRESIDENT Mr. SERMIER

Instances techniques et consultatives

COMITE TECHNIQUE ET FINANCIER

Equipe de projet
Chargé de mission Agence de l'Eau
Chargé de mission DIREN
Chargés de mission Conseil Général 25 et Conseil Général 39
Chargé de mission Conseil Régional
Chargés de missions Fédération de pêche 25 et 39

- Est le référent de l'équipe de projet vis-à-vis de la cohérence technique
- Valide le contenu technique des outils de communication
- Conseil le Bureau du Comité de Rivière
- Assure la mise à jour des plans de financement des opérations et tableau de bord financier.

COMITE DE RIVIERE

PRESIDENT: Mr. VIEILLE
VICE PRESIDENT: Mr. SERMIER

81 membres représentant les « acteurs de l'eau »
représentés par son Bureau

- Organise la concertation durant la phase d'élaboration
- Définit les objectifs du Contrat
- Assure le suivi de l'exécution du Contrat
- Organise la communication et la sensibilisation auprès des membres du Comité et du public

EQUIPE TECHNIQUE

Animatrice du Contrat de Rivière : Mathilde DELACOTTE

Chargée de mission « Zone pilote »: Mme PAPE

Technicien de Rivière : Denis MONMARCHE

Chargé de mission « Agriculture » ½ temps :
Elodie DE ST JEAN

- Assure la cohérence technique des actions du Contrat
- Apporte appui, aide, conseils aux maîtres d'ouvrage pour l'élaboration des opérations
- Assure une veille bibliographique des documents du bassin versant
- Assure les actions de communication et de sensibilisation
- Assure l'animation du Contrat de Rivière
- Assure le secrétariat du Comité de Rivière

COMITE DE PILOTAGE BASSE LOUE

Président : Mr SERMIER
Secrétariat : CCVA

La composition du Comité a été fixée lors du Comité de Rivière du 21 novembre 2008.
Cette dernière est fournie en Annexe.

- Assure le suivi des actions sur la Zone Pilote sur les différents thèmes
- Est l'interlocuteur référent du projet

3.2 ORGANISATION DE LA CONCERTATION

Il existe, au sein de la démarche de Contrat de rivière différentes instances de concertation, de consultation et d'information :

3.2.1 Le Comité de rivière

Le Comité de rivière Loue est une assemblée de 81 personnes représentant "les acteurs de l'eau" (Etat, collectivités territoriales, usagers), sur le territoire du bassin de la Loue. La composition du Comité de rivière a été fixée par un arrêté préfectoral. Les compétences représentées sont multiples (administratif, technique, professionnels de la Rivière) ainsi que les thématiques (environnement, agriculture, pêche, aménagement, hydroélectricité).

De 2000 à 2008, le Comité de rivière était présidé par Mr BOUVEROT. De 2008 à 2011, il a été présidé par Mr VIEILLE.

Entre 2005 et 2011, le Comité s'est réuni de façon annuelle, sauf en 2010 où la crise de mortalité a nécessité la tenue de deux réunions exceptionnelles. Les différents CTF se déroulent de façon relativement similaire, et suivent généralement le plan suivant :

- Présentation du Tableau de Bord de l'année écoulée ; Bilan ; Etat d'avancement
- Perspectives pour l'année à venir
- Discussions / Débats / Divers

Les objectifs de ces réunions sont multiples :

- c'est l'instance privilégiée pour la transmission de l'information à l'ensemble des partenaires du Contrat ;

- bien que le nombre élevé de participants ne le facilite pas, ces réunions sont tout de même le lieu de dialogues, d'échanges et de débats, parfois vifs ;

- la confrontation des points de vue et des différentes positions permet de faire prendre conscience de la complexité d'une gestion « intégrée » d'un bassin versant comme celui de la Loue, et de la difficulté parfois à trouver des points d'ententes pour faire avancer les projets.

La liste des Comités de Rivière qui se sont tenus durant la phase opérationnelle du Contrat est présentée dans le tableau ci-dessous.

| CR | Date | Lieu | Thématique spéciale |
|----|-----------------|---------------|--------------------------|
| 1 | 27 janvier 2005 | Arc et Senans | |
| 2 | 9 mars 2006 | Mouchard | |
| 3 | 14 mars 2007 | Arc et Senans | |
| 4 | 8 octobre 2008 | Mouchard | Elections Présidence |
| 5 | 20 avril 2009 | Levier | |
| 6 | 09 avril 2010 | Chamblay | |
| 7 | 12 juillet 2010 | Ornans | Crise Haute Loue |
| 8 | 8 décembre 2010 | Amancey | Crise Haute Loue |
| 9 | 18 juillet 2011 | Chamblay | Bilan Contrat de Rivière |

Tableau synthétique des réunions du Comité de Rivière

3.2.2 Le Bureau du Comité de rivière

Le Bureau est une **assemblée réduite** du Comité de rivière, qui regroupe les principaux maîtres d'ouvrage potentiels. Il se compose des membres de l'Equipe technique, ainsi que d'une partie des membres du Comité de rivière : collectivités, services de l'Etat, usagers, professionnels. Il est également présidé par le Président du Comité de rivière.

Le Bureau est l'instance au sein de laquelle sont débattus un grand nombre des projets du Contrat de rivière. Le nombre réduit de participants semble offrir des conditions plus favorables aux débats que le Comité de rivière.

Sur la période 2004-2009, le Bureau du Comité de rivière s'est réuni 14 fois. Dans la grande majorité des cas, l'ordre du jour concernait les « affaires courantes » : dossiers en cours, état d'avancement, perspectives. Seuls deux sessions ont été programmées pour aborder des thématiques spécifiques.

*Tableau synthétique
des réunions
du Bureau*

| Bureau | Date | Lieu | Thématique spéciale |
|--------|-------------------|---------------|---------------------|
| 1 | 27 mai 2004 | Rurey | |
| 2 | 16 septembre 2004 | Ounans | |
| 3 | 21 décembre 2004 | Myon | |
| 4 | 19 avril 2005 | Salins | |
| 5 | 9 novembre 2005 | Ornans | |
| 6 | 23 février 2006 | Chamblay | |
| 7 | 20 octobre 2006 | Cramans | |
| 8 | 14 mars 2007 | Arc et Senans | |
| 9 | 6 décembre 2007 | Rurey | |
| 11 | 21 novembre 2008 | Quingey | |
| 12 | 11 février 2009 | Cramans | |
| 13 | 5 mai 2009 | Pugey | Consultation SDAGE |
| 14 | 16 septembre 2009 | Quingey | Micropolluants |

3.2.1 Le Comité technique et financier (CTF).

Il réunit les représentants des principaux financeurs du Contrat, une partie des techniciens membres du Comité de rivière et l'équipe de projet. En général, il se réunit en amont des Comités de rivière pour en préparer le contenu. Le rôle principal du CTF est d'assurer une mission **d'aide et de conseil auprès des maîtres d'ouvrage**, il ne doit pas se substituer à ces derniers. Les échanges qui ont lieu au sein du CTF doivent permettre de débattre du contenu des projets et des actions, de leur pertinence et de leur efficacité. La confrontation des points de vue permet d'affiner le contenu des actions sur :

- les choix techniques
- les financements
- les modalités de communication

L'objectif des réunions du CTF est :

- de « faire le point » régulièrement sur les différentes actions en cours, afin de recueillir les avis et remarques de chacun au cours des projets ;

- d'aborder une thématique particulière (consultation « exceptionnelle »). Dans ce cas, la consultation peut être faite par e-mail et les personnes consultées sont invitées à formuler leur réponse dans les délais précisés dans la consultation.

Le Comité Technique s'est réuni 13 fois entre 2004-2007. Le détail des réunions est donné dans le tableau page suivante.

3.2.2 Le Comité de pilotage Basse Loue

A l'issue de l'élaboration du Contrat de rivière, le programme d'objectifs sur la Basse Loue avait été intégré sous la forme d'un « protocole d'accord » signé le 14 mars 2003, prévoyant la mise en place d'une « zone expérimentale de corridor fluvial » entre le pont de Belmont et le pont de Parcey. Afin d'assurer le suivi et la coordination des différentes actions du projet, un poste d'animation-coordination a été créé par l'établissement public Saône et Doubs en 2004, et occupé partiellement sur la période 2004-2007.

En 2007, le bilan d'étape pointait un certain nombre d'incohérence et de dysfonctionnement dans le pilotage du projet. Par conséquent il a été décidé, à l'occasion du Comité de rivière du 8 octobre 2008, la constitution d'un nouveau Comité de pilotage spécifique pour la zone pilote de la Basse Loue.

Ce dernier avait pour objectifs principaux de suivre l'ensemble des projets relatifs à ce territoire et d'assurer le lien entre les différents intervenants, afin de redonner de la cohérence. Outre l'ensemble des représentants du Comité de rivière (services de l'état, collectivités, agence de l'eau, Chambre d'agriculture, EPTB Saône et Doubs...), le Comité Basse Loue intègre également les représentants de la profession agricole et des propriétaires riverains. Ce choix vise notamment à répondre aux critiques émises vis-à-vis du précédent Comité de pilotage

Entre sa création et la fin du Contrat de rivière, le « nouveau » Comité de pilotage Zone pilote s'est réuni 2 fois.

| CTF | DATE | TYPE DE CONSULTATION | THEMATIQUE ABORDEE |
|-----|-------------------|------------------------------------|---|
| 1 | 27 mai 2004 | Réunion | Etat d'avancement |
| 2 | 9 juillet 2004 | Consultation par écrit | 4 projets - Barrage de Port Lesney -Dossiers réglementaires Basse Cuisance - Boisements et Mortes de Chissey -Dossier réglementaire Larine |
| 3 | 14 septembre 2004 | Réunion | Tableau de bord |
| 4 | décembre 2004 | Consultation par écrit | 3 dossiers - Tableau de bord 2004 - Posters piscicoles - Fiches pédagogiques |
| 5 | janvier 2005 | Consultation « urgente » par écrit | Plaquette Basse-Loue |
| 6 | 16 février 2005 | Réunion | Etat d'avancement |
| 7 | 14 mai 2005 | Réunion | Etat d'avancement |
| 8 | 2 août 2005 | Réunion | Cuisance |
| 9 | 23 novembre 2005 | Réunion | Etat d'avancement |
| 10 | 4 juillet 2006 | Réunion | Etat d'avancement |
| 11 | 16 octobre 2006 | Réunion | Etat d'avancement |
| 12 | 22 mars 2007 | Réunion | Etat d'avancement |
| 13 | 25 juin 2007 | Réunion | Etat d'avancement |

Tableau synthétique des réunions du Comité technique et financier

| COMITE | DATE | TYPE DE CONSULTATION | THEMATIQUE ABORDEE |
|--------|-----------------|----------------------|--------------------|
| 1 | 8 juin 2009 | Réunion | Etat d'avancement |
| 2 | 2 décembre 2010 | Réunion | - |

Tableau synthétique des réunions du Comité Basse Loue

3.3 COMMUNICATION

Selon un document émanant du Syndicat mixte (document de travail de juin 2006), la communication a pour objectifs :

- De consolider la vision commune du diagnostic et des orientations, pour les membres du Comité de rivière ;
- D'impliquer les habitants du bassin versant (usagers y compris) par des petits gestes, pour tendre vers une meilleure qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant ;
- D'inciter les touristes à comprendre la démarche mise en place et à la respecter.

Par conséquent 3 types de publics ont été identifiés, ainsi que des supports de communication préférentiels et les principaux messages à transmettre auprès de chacun d'eux. Ces éléments sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Synthèse des différents supports de communication et publics visés

| PUBLIC | SUPPORT | MESSAGES PRINCIPAUX |
|---|---|--|
| <p>Public 1 Comité de rivière, institutionnels, et élus locaux</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Notes bimensuelles - Compte-rendu de réunions (Comité de Rivière, Bureau, Comité technique et financier) - Tableau de bord annuel - Journée sur le terrain - Plaquettes / Documents papiers | <p>Une «idée thème» par année Ex :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintient des zones humides ; - Gestion des inondations ; etc. |
| <p>Public 2 Habitants du bassin versant et usagers</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Panneaux de chantiers - Journées de nettoyage - Presse locale - Journée de sensibilisation dans les écoles - Site Internet - Informations insérées dans les magazines des collectivités, des professionnels et des associations. - Eco-gardes sur la Basse Loue | <p>Gestes du quotidien Ex :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rivière n'est pas une poubelle - Diminuer l'utilisation de produits nocifs - Eviter le gaspillage de l'eau |
| <p>Public 3 Touristes du bassin versant</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Documents papiers (dans offices de tourisme, professionnels activités touristiques, campings, hôtels, magasins de produits régionaux) - Site Internet - Divertissements, activités ludiques... | <p>Gestes du quotidien Potentiel écologique...</p> |

3.4 LA VIE DU CONTRAT

3.4.1 La position de la structure porteuse

Dans le Contrat, il est stipulé que le Syndicat mixte de la Loue s'engage à assurer « le pilotage du Contrat de rivière et la coordination avec tous les partenaires ». Le Syndicat Mixte, par le biais de l'Equipe de Projet, est l'interlocuteur privilégié des différents acteurs du bassin versant pour tous les problèmes liés à la gestion de l'eau. Il informe de l'état d'avancement des actions auprès de l'ensemble des partenaires.

Le Syndicat Mixte, à défaut d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'un grand nombre de projets, doit jouer un rôle fort d'animation, d'information et de communication.

3.4.2 Les mécanismes de prise de décision

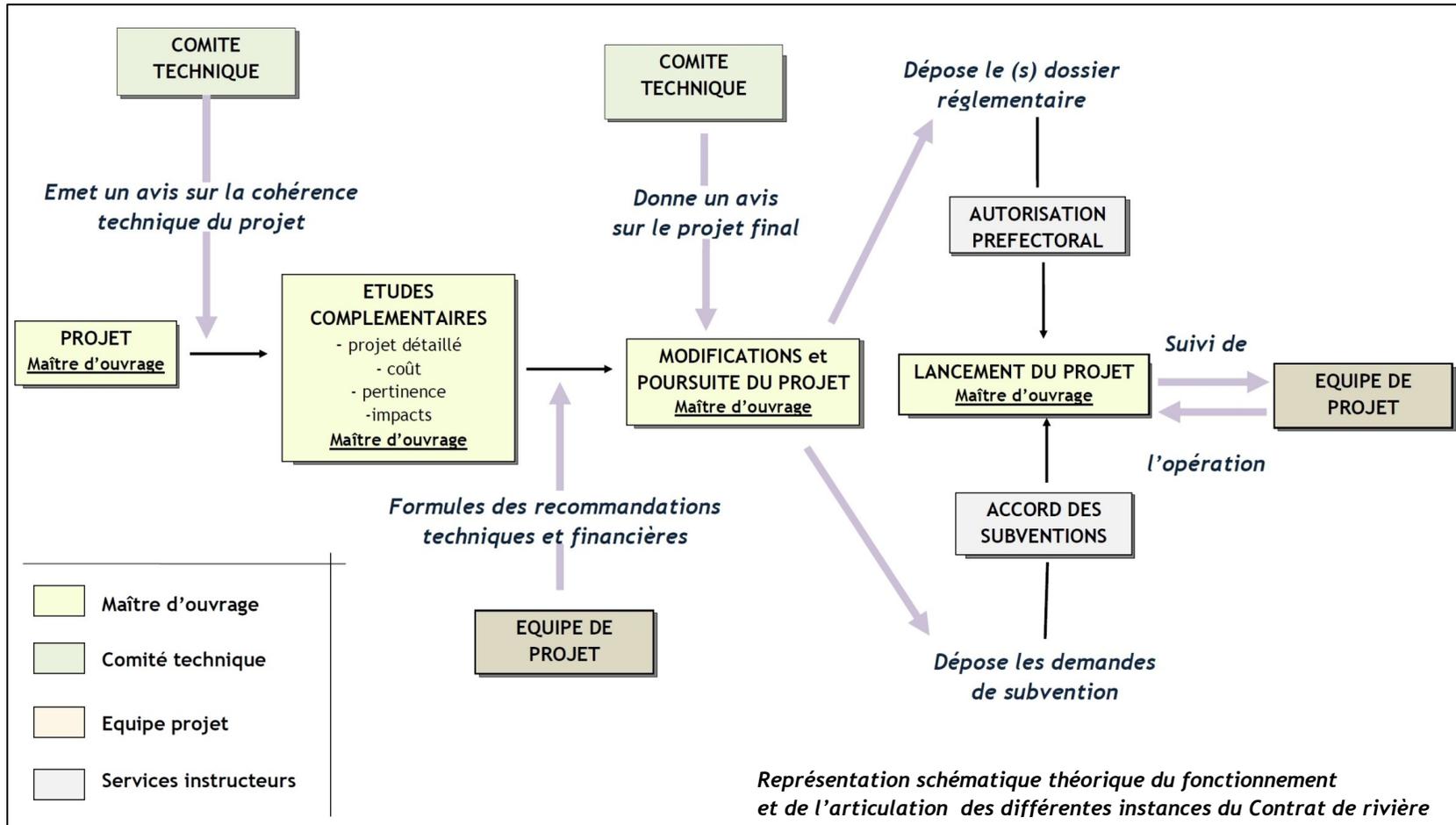
Bien que le Contrat de rivière ait donné lieu dans un premier temps à un accord sur une programmation, il y a par la suite, dans la vie du Contrat, un ensemble de décisions et d'arbitrages à prendre pour mener à bien la réalisation des objectifs. Dans le cadre de ce Contrat, les modes de décision sont variables selon les types d'actions.

Pour l'ensemble des actions figurant au Contrat de rivière, la maîtrise d'ouvrage s'est partagée entre les collectivités locales (communes et Communautés de communes), le SM Loue pour une part réduite, le SM du Pays Loue Lison, les Conseil Généraux du Doubs et du Jura, les exploitants agricoles, les Chambres d'agriculture du Doubs et du Jura, la Fédération de chasse du Jura et l'Etat. La prise de décision finale revenait bien entendu au maître d'ouvrage de chaque projet, mais le SM Loue Loue a assuré, par la voie des différentes instances de concertation (et notamment du Comité Technique et Financier), une mission d'assistance et de conseil auprès des différentes collectivités.

Globalement, pour chaque projet, le mécanisme de prise de décision aurait du suivre le schéma présenté ci-dessous.

On notera que, quelque soit le déroulement de la procédure, le maître d'ouvrage garde la «main» sur le projet, que les décisions finales, qu'elles concernent les choix techniques, la planification ou les demandes de subventions, lui appartiennent.

Ce dernier est cependant largement assisté et conseillé tout au long de la procédure par l'Equipe de projet et le Conseil Technique et Financier, qui jouent alors pleinement leur rôle d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage comme défini en concertation avec les différents membres du Comité de rivière. Enfin il est important de noter que ce fonctionnement ne s'appliquait pas dans le cadre des projets d'assainissement et des opérations collectives agricoles.

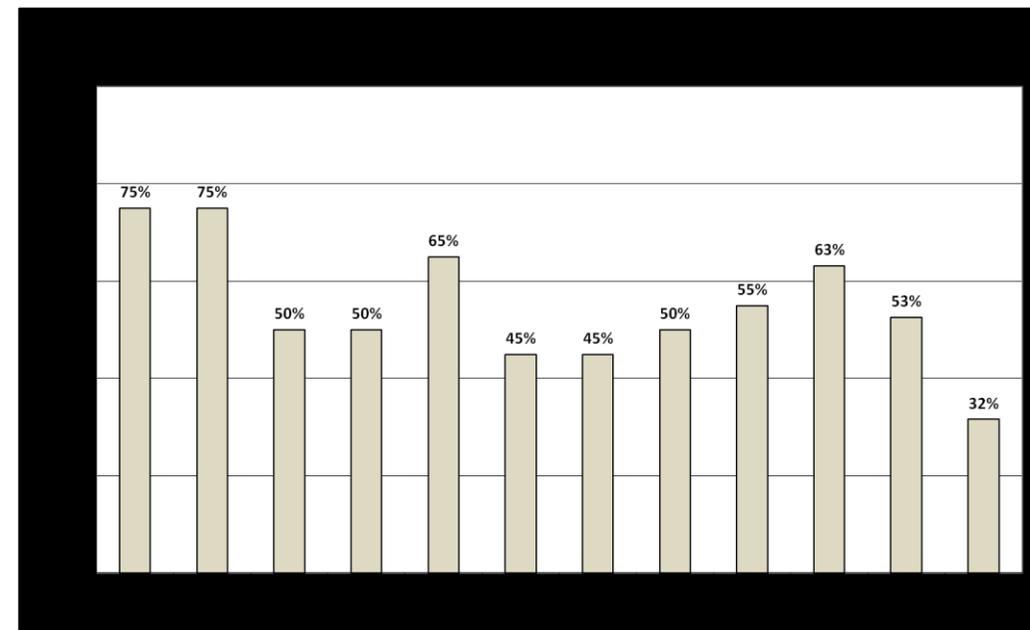
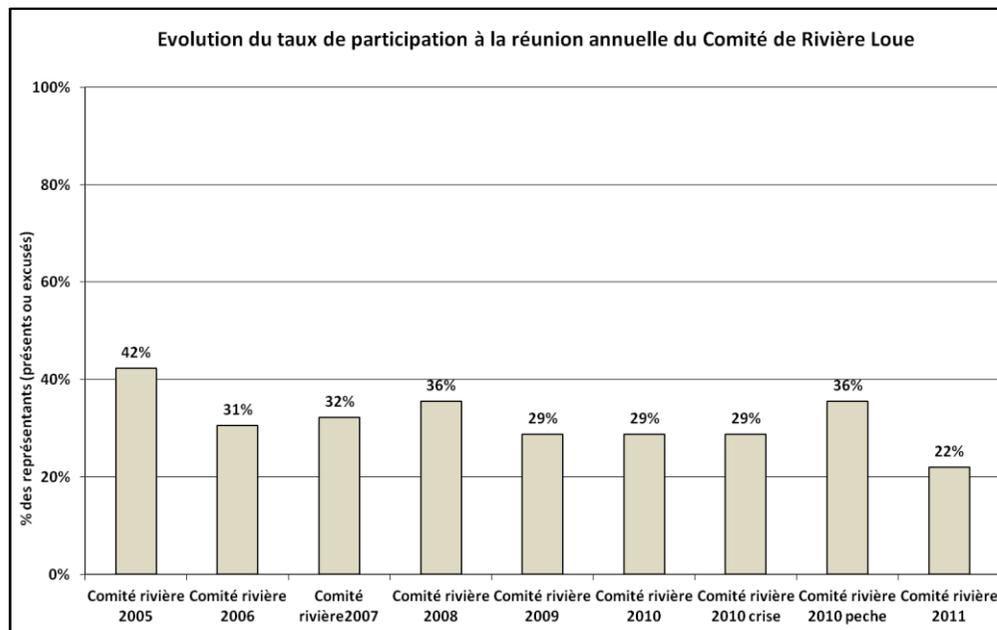


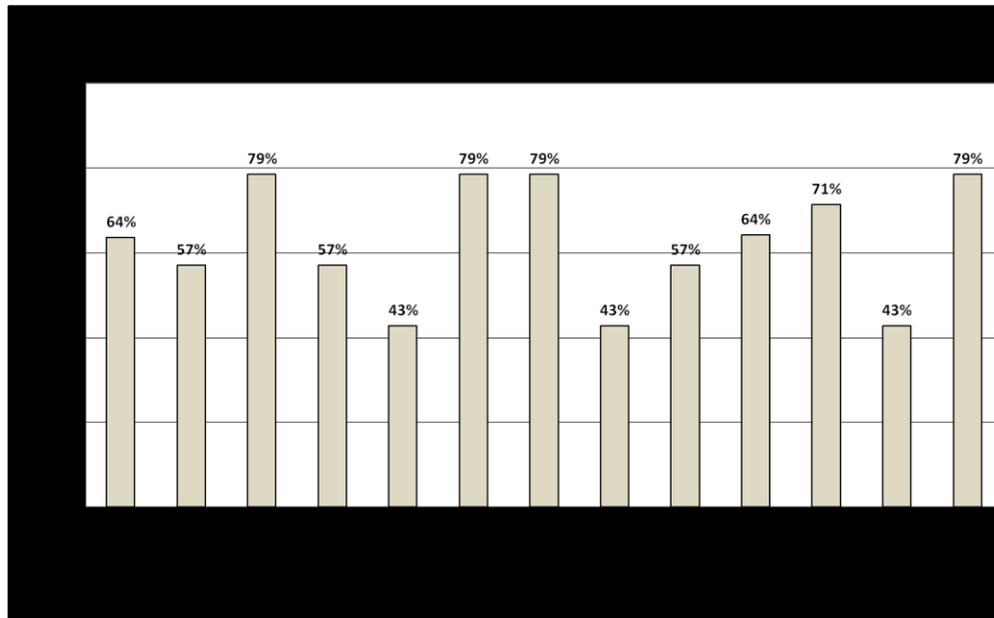
4 APPROPRIATION ET ADHESION A LA DEMARCHE

4.1 PARTICIPATION DES ACTEURS A LA DEMARCHE

Les acteurs, élus compris, prennent principalement part à la démarche par le biais des 3 instances de concertation du Contrat de rivière : le Comité de rivière, son Bureau et le Comité Technique et Financier. Ils sont présents en réunion et animent le débat. Le suivi de la participation à ces différentes réunions permet une première approche du degré d'implication des acteurs (cf. Graphiques pages suivantes).

Comme on peut le constater, l'instance qui a réuni le plus de participants sur l'ensemble de la durée du Contrat est le Comité Technique et Financier ; 63 % en moyenne des personnes conviées étaient présentes. Le Bureau du Comité de rivière a réuni en moyenne 55% de participants, tandis que la réunion annuelle du Comité de rivière n'en a réuni que 32%... La non atteinte régulière du quorum, et particulièrement lors des Comités de Rivière, peut témoigner d'un certain manque d'intérêt vis-à-vis de la démarche et de son évolution.





Graphiques (ci-dessus et ci-contre) : Evolution des taux de participation aux différentes instances de concertation au cours du Contrat de rivière.

4.2 APPROPRIATION DU CONTRAT PAR LES ACTEURS

A son origine, le Contrat a suscité un intérêt fort et partagé par l'ensemble des acteurs. Cependant, lorsqu'on interroge ces derniers aujourd'hui, il semble que l'adhésion au Contrat ait été motivée par des enjeux différents. En effet, dès son origine, le Contrat a été marqué par une dichotomie Haute-Vallée / Basse-Vallée, que se soit au niveau géographique, politique, ou administratif. Les enjeux identifiés différaient, pour certains, entre ces deux territoires :

- sur la Haute-Vallée, l'accent a été marqué sur les aspects de la qualité de l'eau et de l'assainissement
- sur la Basse-Vallée, l'enjeu consistait d'avantage à concilier agriculture et environnement, en associant réhabilitation de l'espace de liberté de la rivière, lutte contre les inondations et gestion des terres agricoles.

Les élus et les différentes instances impliqués dans le Contrat de rivière sur la Haute vallée ont donc perçu le Contrat de rivière comme un levier (notamment financier) pour la mise aux normes des systèmes d'assainissement. Mais paradoxalement, le volet A (Assainissement) était entièrement sous maîtrise d'ouvrage communale (ou intercommunale). Il en résulte donc un sentiment de « déconnexion » de ces travaux par rapport au Contrat de rivière. En d'autres termes, « tout cela aurait pu être fait sans le Contrat de rivière Loue » comme cela nous a été dit par certaines des personnes interrogées. Sur le territoire de la Basse vallée, à l'exception d'une poignée d'élus moteurs, il semble qu'un manque de motivation et de volonté locale n'ait pas favorisé la dynamique du projet.

Le niveau d'appropriation des élus est globalement bon (bonne connaissance des thématiques et maîtrise de certains aspects techniques). Cependant, il leur est difficile de donner des précisions sur les actions au-delà des actions menées sur le territoire de leur commune ou Communauté de communes. Malgré tout, on constate une certaine capacité à dépasser la question de l'assainissement se traduisant par l'ouverture vers d'autres thématiques et, par exemple, la perception de nouveaux enjeux tel que la ressource en eau. Pour la suite à donner au Contrat de rivière, la question des financements, préoccupation forte au lancement de l'actuel Contrat, revient souvent dans leurs propos, ce qui se justifie par le contexte local de communes aux faibles moyens. Cependant, la notion de projet autour de la rivière n'apparaît pas clairement.

Les acteurs institutionnels et financeurs ont pour la plupart un bon degré d'appropriation du Contrat. Dans les discours, nous trouvons une implication par rapport aux résultats, au fonctionnement, et à l'avenir. Des analyses montrent l'existence d'une réflexion sur les contenus et les méthodes de travail. Ils se sentent partenaires du Contrat de rivière et ont le sentiment de le soutenir. Certains avouent ne pas avoir été très impliqués dans le Contrat de rivière, sans pour autant se plaindre d'avoir été insuffisamment consultés.

Le cas de la profession agricole est mitigé. Ce corps de métier a essentiellement été représenté sur l'ensemble du territoire par les Chambres d'agriculture du Doubs et du Jura. L'absence de consultation des exploitants (ou de leur représentants directs sur le terrain) a par ailleurs été déploré à plusieurs reprises au cours de la procédure. Au regard de sa présence au sein des différentes instances de concertation, la Chambre d'agriculture du Jura semble s'être d'avantage impliquée. Cette différence s'explique en partie par la nature des objectifs du Contrat sur le territoire de la Basse Loue, qui concernent non seulement les problématiques de mise en conformité (tout comme dans le département du Doubs) mais également le projet de Zone pilote.

Ce projet, qui constitue un élément structurant fort du Contrat de rivière, a fortement mobilisé la Chambre d'Agriculture du Jura. Cette dernière s'est souvent imposée comme l'interlocuteur principal dans un contexte politique local extrêmement tendu. Elle regrette par ailleurs un certain manque d'implication des élus locaux qui aurait pu constituer un des moteurs du projet.

Concernant les riverains, ces derniers n'ont pas été directement interrogés dans le cadre de l'évaluation (conformément au cahier des charges). Cependant, le relais qui a pu nous être donné par différents acteurs met en évidence une très faible appropriation de la démarche par ces derniers, ce qui semble s'expliquer en partie par un manque de communication auprès de ce public. Quant aux pêcheurs, bien que connaissant l'existence du Contrat de rivière et ses principales visées, il n'est pas évident pour eux de faire le lien entre les travaux sur la rivière et le Contrat de rivière.

5 EVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONTRAT PAR LES DIFFERENTS ACTEURS

5.1 APPROCHE GLOBALE -GOUVERNANCE

5.1.1 Un Contrat de « première génération »

Globalement, les entretiens réalisés auprès des différents partenaires du Contrat de rivière font ressortir un bilan en double teinte du travail réalisé.

Tous reconnaissent en effet la nécessité et la pertinence d'une telle démarche dans un contexte de dégradation avérée de la qualité des milieux aquatiques sur le bassin versant. En revanche, les avis sont plus mitigés concernant les modalités de mise en œuvre et les résultats après 8 ans de procédure.

Sur les fondements et l'origine du Contrat, une des critiques souvent entendue concerne le trop grand nombre d'actions prévues dans le programme initial. Ce dernier, parfois jugé trop ambitieux, a pu donner l'effet d'un empilement d'actions (déclinaison « catalogue ») plus qu'un véritable « projet » pour la rivière. Cette déclinaison a par ailleurs rendu difficile l'identification des priorités et la hiérarchisation des actions. Mais il s'agit là d'un défaut générationnel, inhérent à la plupart des « Contrat de première génération ». En y regardant de plus près, cela explique que malgré la pertinence indéniable de la majorité des actions prévues, il ait manqué à certains volets du Contrat une lisibilité des priorités d'action.

5.1.2 Périmètre et porteur du Contrat de rivière ?

La définition même du périmètre du Contrat de rivière a été l'objet de nombreux débats et discussions. La nature composite du bassin versant, l'existence de deux secteurs dont la nature et le fonctionnement s'opposent (Haute -vallée karstique et Basse-vallée alluvionnaire) ainsi que les aspects administratifs et juridiques (cours d'eau à cheval sur deux départements) ont rendu délicate la définition du périmètre du Contrat de rivière et le choix d'un porteur de projet.

Le dossier sommaire de candidature a reçu l'agrément du Comité National en mai 2000. Cependant, cet avis favorable était assorti de recommandations concernant les points suivants :

- la mise en place indispensable des PPR ;
- **la réalisation d'un projet global et cohérent pour la Basse Loue ;**
- la cohérence des études complémentaires entre elles ;
- **la mise en place d'une structure porteuse du Contrat,**

On voit donc que l'intégration de la Basse-Loue (qui n'était pas comprise dans le premier dossier de candidature déposée en 1988), ainsi que la mise en place d'un programme ambitieux de renaturation sur ce secteur était une condition *sine qua non* pour que le dossier soit validé. Ceci posait donc indirectement la question de la redéfinition du périmètre du Contrat de rivière et de la prise en compte globale du bassin versant.

5.2 VOLET A

5.2.1 Rejets domestiques (A1) : un budget et des actions conséquentes

Certains interlocuteurs considèrent qu'au départ, le retard dans le domaine de l'assainissement était important sur le territoire du Contrat de rivière. Parallèlement, les partenaires financiers estiment que les actions inscrites au Contrat donnaient une « impression de catalogue » avec un volet assainissement mal construit. Par ailleurs, les collectivités locales reconnaissent que les financements apportés par le Contrat sur cette thématique ont été un motif décisif pour le lancement de la procédure. Au moment où s'achève le Contrat, l'amélioration des équipements d'assainissement est appréciée par l'ensemble des acteurs et est souvent citée comme un point fort du projet.

La nécessité et l'importance de ce volet d'action ne sont bien entendu pas remises en question, mais pour un certain nombre d'interlocuteurs, la lisibilité des retombées sur la qualité de l'eau est loin d'être évidente... Au-delà de la crise de mortalité de 2010, qui rend très difficile toute appréciation objective, les différents retours soulignent le manque de critères objectifs et d'éléments de suivi concrets pour pouvoir évaluer l'impact de ces actions. En d'autres termes, « l'impact de ces actions n'est pas ou peu visible » ; c'est ainsi que s'expriment un certain nombre des personnes interrogées à ce sujet. La disparité spatiale et temporelle des suivis de qualité ainsi que les référentiels manifestement inadaptés (d'après le SEQ-Eau, la Loue est en « Très Bon état »...), sont des biais très souvent évoqués.

Cependant, il est important de noter que des améliorations ont été enregistrées, notamment en ce qui concerne les teneurs en phosphate. Il semble que ces dernières soient en recul. On peut penser que cette évolution s'explique par les travaux entrepris, et notamment les filières de déphosphatation, ainsi que par les campagnes menées auprès des particuliers, concernant les produits ménager.

D'autre part il a souvent été dit que ces actions auraient pu être menées indépendamment du Contrat de rivière, dans la mesure où elles relevaient d'une obligation réglementaire et qu'elles ont toutes été menées sous maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale. Mais un certain nombre d'interlocuteur a souligné le rôle moteur du Contrat de rivière dans ce domaine, en précisant que ce dernier avait été un catalyseur de la dynamique mise aux normes, bien qu'il n'en soit pas le porteur direct.

5.2.2 Pollutions agricoles (A2) : des actions redondante... mais nécessaires

Pour rappel, les actions inscrites dans ce volet concernaient les produits phytosanitaires, la mise en conformité des bâtiments d'élevages, la mise en place de mesures agro-environnementales et la modification des pratiques agricoles.

Parmi ces dernières, un grand nombre étaient déjà déclinées à travers d'autres programmes existant (PMBE, PMPOA, PMPVV et MAE) pilotés principalement par les Chambres d'agriculture des deux départements et les Conseils Généraux dans une moindre mesure.

Parmi les personnes rencontrées, un certain nombre s'interroge donc, tout comme pour le volet précédent, sur la plus value du Contrat de rivière dans la mise en œuvre de ces actions. Comme cela a pu nous être rapporté « le Contrat de rivière a constitué un étage administratif supplémentaire sans forcément apporter d'éléments visibles sur le terrain ». D'autre part, sur la Basse Loue, le monde agricole a d'avantage associé le Contrat de rivière au projet de Zone pilote et aux opérations de remembrement.

D'autres ont cependant souligné le travail de communication et de sensibilisation mené par le Syndicat mixte dans ce domaine, qui a sans doute permis de mieux faire comprendre les objectifs et les enjeux de ces actions. Ce travail mérite, selon eux, d'être poursuivi et approfondi.

5.2.3 Rejets industriels (A3) : des retombées peu visibles

Sur la thématique des rejets industriels, aucune des actions listées dans le programme initial ont été engagées, à l'exception du nettoyage du gouffre de Jardel.

Ce constat est confirmé par les acteurs de ce domaine, qui avouent n'avoir eu qu'une vision très lointaine du Contrat de rivière, tant en terme d'actions que de portage.

5.2.4 Zone humides et eaux pluviales (A4) : des actions abouties, un volet à développer.

Le nombre de fiches actions (4) listées dans le programme initial peut paraître faible, mais ces dernières comprenaient 2 actions d'envergure : le recensement des zones humides de moins d'1 hectare dans les départements du Jura et du Doubs, sur le territoire du contrat de rivière. L'inventaire dans le Jura, réalisé par la Fédération de chasse, est achevé. L'inventaire dans le Doubs, piloté par le SMIX, est en cours.

La problématique des zones humides a été soulevée par un certain nombre d'interlocuteurs, et selon eux cet aspect mérite d'être d'avantage pris en compte. En effet, la prise en compte de ces milieux spécifiques pour une approche globale de la gestion quantitative de la ressource en eau semble essentielle. En cela, certains déplorent que la campagne de sensibilisation/communication sur la gestion des étiages initialement prévue n'aie pas été menée à bien. Pour rappel, un certain nombre de préconisations avaient été émises par le Comité National d'Agrément concernant cette thématique et notamment de «*renforcer les actions de préservation et de réhabilitation des zones humides* ».

5.2.5 Alimentation en eau potable (A5) : un volet conséquent...décliné hors Contrat de rivière.

Ce volet illustre, un peu à l'image du volet A1, un des biais structurels du Contrat de rivière, à savoir la reprise d'actions déjà déclinées à travers d'autres programmes. Cette vision est partagée par un grand nombre d'acteurs, qu'il s'agisse des financeurs, des collectivités ou de l'équipe technique du Syndicat Mixte.

A l'exception d'une étude globale concernant la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le Périmètre du Contrat de rivière, qui n'a d'ailleurs pas été engagée, l'ensemble des fiches actions listées dans ce volet concernaient la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable. Ces actions ont été réalisées de façon totalement déconnectée du Contrat de rivière, portées par l'Agence Régionale de Santé, l'Agence de l'eau et le Conseil Général (pour le département du Doubs). A la différence du volet assainissement, pour lequel le Contrat de rivière a pu constituer un élément moteur, il semble que ce dernier n'ait pas impulsé de dynamique particulière dans ce domaine, de l'aveu même de l'animatrice du Contrat de rivière qui confirme ne pas avoir été impliquée dans ces procédures.

5.3 VOLET B

Ce volet, qui concerne l'**Amélioration physique de la rivière**, était décliné en 3 thèmes : la protection contre les inondations, l'amélioration physique de la Rivière et la restauration du milieu aquatique.

Les acteurs émettent un bilan mitigé concernant le volet B. Les différences de perception sont fortes selon la localisation géographique, ce volet étant de nature à révéler d'avantage l'opposition physique existante entre la Haute et la Basse vallée. Le projet de zone pilote sur la Basse Loue constitue l'action phare de ce volet. Il recoupe aussi bien des aspects de protection contre les inondations que de réhabilitation physique du milieu.

5.3.1 Protection contre les inondations (B1)

Parmi les personnes interrogées, ce sont les acteurs du territoire de la Basse Loue qui ont le plus évoqué cette problématique. Comme en témoigne la répartition des fiches actions (cf. Phase 2 - Bilan Technico-financier), cette partie du bassin versant était en effet largement surreprésenté en termes d'action et de budget pour ce volet.

Sur la Haute et Moyenne vallée, les principaux points noirs identifiés étaient les communes d'Ornans et de Quingey. Les actions proposées pour répondre à ces dysfonctionnements étaient la modification du barrage Chirac et l'élargissement du lit moyen pour Ornans, ainsi que la suppression de terrains de tennis et la mise en place d'un ouvrage de décharge en rive droite sous l'ancienne route nationale pour Quingey. A l'exception de la mesure concernant la suppression des terrains de tennis, l'avancement des autres actions s'est arrêté au stade d'Avant Projet. La visibilité de ces actions a par conséquent été moindre. Quelques études ponctuelles ont également été menées sur les affluents de la Moyenne Loue, mais peu d'entre elles ont débouchées sur des réalisations. Peu d'interlocuteurs ont évoqué ces réalisations.

Sur la Basse vallée en revanche, la problématique de la lutte contre les inondations était et demeure, centrale. C'est donc en toute logique que cette thématique a régulièrement été abordée lors de nos entretiens. Ces derniers ont bien fait ressortir les aspects Deux éléments forts ressortent de ces discussions :

- les liens souvent conflictuels entre gestion des inondations et protection des terres agricoles ;
- l'équilibre délicat entre le développement d'un espace de mobilité et la perception du risque par les riverains.

En guise de préambule sur ce sujet, les interlocuteurs ont souvent mentionné le poids de l'héritage laissé par les « grands travaux » menés entre 1960 et 1980 suite à la crue de 1953. Une grande partie des personnes interrogées admettent bien volontiers que ces travaux ont eu des effets pervers et qu'ils ont entraînés un certain déséquilibre dans le fonctionnement de la rivière. Mais comme cela a souvent été dit, ces choix doivent être replacés dans le contexte de l'époque.

Les objectifs affichés par le Contrat de rivière sur le secteur de la Basse Loue s'inscrivent dans un changement global de paradigme en termes de gestion d'inondations. Les notions de champ d'expansion de crue et d'espace de liberté ont progressivement remplacé les politiques du « tout endiguement » et des protections rapprochées, ces dernières ayant induit un grand nombre d'effets pervers et de dysfonctionnements, dont la Loue n'est un exemple.

Or cette nouvelle approche se heurte aux autres enjeux en présence, humains et économiques. La basse vallée de la Loue constitue en effet une zone agricole intéressante, dans un département rural marqué par des conditions souvent peu propices aux grandes cultures.

Les personnes interrogées au sujet de la Zone pilote, et de toutes les problématiques qu'elle revêt, ne cachent pas que les discussions et les affrontements ont été rudes, et qu'il a été très difficile de faire émerger ce projet en ménageant les intérêts de chacun. On a parfois pu assister à une opposition nette entre une vision qualifiée « d'écologiste » d'un côté, et une autre vision « utilitariste », plus pragmatique, défendue par la plupart des agriculteurs. Nous n'avons pas interrogés directement les agriculteurs ou les riverains dans le cadre de nos entretiens (et ce à la demande du maître d'ouvrage), mais des retours ont pu nous être fait via d'autres interlocuteurs. La profession agricole semble s'être sentie « mise à l'écart » et insuffisamment concertée. De la même façon, on nous a rapporté que les riverains se sont sentis insuffisamment sollicités. Or, il semble que pour un certain nombre des personnes rencontrées, ce temps de concertation soit une des clés de la réussite d'un tel projet.

Beaucoup ont souligné le travail important mené par la CCVA et la Chambre d'agriculture du Jura tant sur l'aspect de la négociation auprès des agriculteurs que sur celui des acquisitions foncières à proprement parler. Pour certains, l'existence de deux structures porteuses et l'existence d'un certain flou opérationnel ont également pénalisé l'avancement de l'acquisition foncière et du remembrement.

L'importance des relais locaux sur le terrain, la nécessité d'une approche pédagogique, la formulation plus claire des objectifs et des rôles de chacun. Voilà quelques uns des aspects qui doivent être, selon nos interlocuteurs, améliorés, pour faciliter l'adhésion du projet par les riverains (particuliers comme agriculteurs) qui acceptent parfois difficilement l'incertitude inhérente à ce type de projet.

5.3.2 Berges et ouvrages (B2)

Pour ce volet, le Contrat de rivière affichait un programme relativement ambitieux, avec plus de 40 fiches-actions pour un budget prévisionnel de 3 M€ environ.

Parmi les personnes interrogées, assez peu ont évoqué les réalisations menées sur la Haute-Loue. Ces dernières concernaient la consolidation d'un certain nombre d'ouvrages dont la dégradation avait été diagnostiquée durant la phase d'élaboration du Contrat. La mauvaise gestion du chantier de Mouthier-Haute-Pierre (les batardeaux en remblais avaient été emportés par une crue suite à manque de vigilance de l'entreprise) a cependant été évoquée par plusieurs de nos interlocuteurs.

En revanche, le sujet des berges sur la Basse vallée a suscité d'avantages d'échanges. Les travaux d'auscultation des berges sur les zones vulnérable (hors zone pilote) ont été vus par certains comme une mesure compensatoire à l'arasement de digues sur d'autres secteurs. En d'autres termes « En même temps que l'on favorise le développement

d'un espace de liberté sur un secteur où l'on estime que les enjeux sont faibles, les protections rapprochées doivent être renforcées sur les zones dites vulnérables ».

L'opération la plus souvent évoquée de ce volet reste cependant « l'Etude morphologique de la Loue » réalisée par J.R MALAVOI et Ecosphère, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte Saône et Doubs. Les résultats de cette étude devaient constituer un diagnostic complémentaire à la définition initiale de la Zone pilote. L'objectif était de définir, en croisant l'ensemble des différentes contraintes, l'espace de mobilité fonctionnel « acceptable » au regard de enjeux anthropiques et économiques. Les résultats de cette étude ont été présentés lors d'une réunion publique en date du 13 mai 2005.

Pour un certain nombre de personnes elle constitue, au-delà de sa déclinaison opérationnelle, un travail de référence sur le secteur. Mais cette approche n'est pas forcément partagée par tous. Bien que les résultats de l'étude ne soient pas contestés, certaines personnes ayant assisté à la réunion ont déploré un certain manque de clarté dans les propos (vocabulaire trop technique), et ont regretté que les motivations du projet n'aient pas été plus clairement exposées.

5.3.3 Restauration du milieu aquatique (B3)

Concernant ce volet, il est important de distinguer deux grandes catégories parmi les actions prévues : de nombreuses interventions ponctuelles d'aménagement (restauration de berges, plantation de ripisylve, enlèvement d'embâcles) sur la Loue ou sur des ruisseaux affluents (Cuisance, Lison, Furieuse, Larine, Saumon) d'une part, et quelques projets moins nombreux mais plus « lourds » d'autre part, essentiellement la passe à poisson de Quingey et la restauration des Mortes sur la Zone pilote.

Concernant la première catégorie les retours, ont fait ressortir les éléments principaux suivants :

- peu d'actions initialement prévus ont été finalement engagées ;
- un certain nombre d'actions se sont arrêtées au stade d'Avant projet sans déboucher sur la réalisation des travaux ;
- des difficultés rencontrées pour obtenir la maîtrise foncière ;
- une certaine inertie dans l'instruction des dossiers réglementaires, qui a pu « décourager » certains porteurs de projet ;
- il y a parfois eu un manque d'implication des acteurs locaux ;
- enfin, certains auraient souhaité une présence plus forte du Syndicat mixte pour le portage des projets.

Les actions « phares » (passe à poisson, Mortes) ont suscités un plus grand nombre de réaction et de discussions. De part leur nature, ces actions ont logiquement bénéficié d'une plus grande visibilité. En effet, en dehors de tout jugement d'ordre technique ou esthétique, ces actions semblent constituer aujourd'hui les principales vitrines du Contrat de rivière.

Concernant la passe à poisson de Quingey, nos interlocuteurs l'ont globalement évoqué comme une des réussites du Contrat de rivière, tant du point de vue de la pertinence du projet que de la réalisation. Les techniciens estiment que le projet a été globalement bien mené malgré la complexité du dossier ; la passe est fonctionnelle et répond bien aux objectifs affichés de rétablissement de la continuité piscicole. Certains regrettent cependant que cette réussite n'ait davantage été mise en valeur, par des actions de communication notamment.

Les travaux de réhabilitation des Mortes ont également été assez largement commentés lors de nos entretiens. Pour un grand nombre d'interlocuteurs, ces travaux constituent un élément important, car ils donnent à voir une réalisation concrète du Contrat de rivière. En effet, la mise en œuvre de des opérations est importante pour que les partenaires locaux comprennent que le projet est dans une phase

opérationnelle, et vise des objectifs partagés par tous. Ces réalisations permettent également de contrebalancer l'inertie inhérente au projet de la Zone pilote (négociations foncières, études, dossiers réglementaires...) qui ont parfois pu donner le sentiment que « rien ne se passe » ou encore que « les murs (réglementaires) se lèvent devant nous au fur et à mesure que l'on avance ». Certains de nos interlocuteurs ont cependant rapporté des critiques concernant l'aspect visuel des mortes réhabilitées, parfois jugé trop artificiel.

5.3.4 Tourisme, Communication, Paysage (VOLET C)

Ce volet était présenté dès l'origine comme une des garanties de réussite du Contrat. En effet, les actions de communication et de sensibilisation conditionnent le degré de compréhension et d'appropriation de la démarche par l'ensemble des usagers, qu'ils soient des professionnels de la rivière ou non. La modification des pratiques passe par l'évolution des mentalités et c'est pourquoi le Contrat prévoyait des actions fortes en termes de sensibilisation auprès des scolaires et de communication auprès du grand public en général.

Des actions de communications ont été menées tout au long du Contrat de rivière sous différentes formes : CD, panneaux de chantier, organisation de journées de découvertes sur le terrain pour les élus, journée commune de nettoyage de printemps, informations sur le Contrat de rivière lors d'événements spécifiques. Cependant, le bilan d'étape de 2007 a mis en évidence « une impression de méconnaissance du grand public et des élus pour la démarche du Contrat de rivière ». Plusieurs éléments d'explication ont été identifiés, et parmi eux :

- une présence faible des élus pendant les journées de terrains, et un manque de relais au sein des structures qu'ils représentent ;

- une mise en valeur insuffisante des opérations par les maîtres d'ouvrages.

L'autre point important du volet C est le travail de sensibilisation auprès des scolaires mené sur l'ensemble du bassin versant. Cette action est connue et appréciée à la fois par les partenaires institutionnels et financiers et par les élus (qui la citent souvent comme un point fort des réalisations du Contrat de rivière). De même, la mise en place d'écogardes sur la Basse Loue en période estivale semble avoir relativement bien fonctionné.

En terme de communication, le bilan est donc mitigé ; quelques actions ponctuelles semblent avoir porté leur fruit et ont recueilli un sentiment positif, mais d'un point de vue plus global, il semble que le Contrat ait partiellement échoué à faire émerger une véritable solidarité de bassin. La dynamique de concertation, plutôt forte au démarrage du Contrat, semble s'être progressivement affaiblie. L'inertie des actions et l'absence d'effets visibles ont fait naître chez un certain nombre d'acteurs une forme de lassitude et de démotivation. Pour citer quelques un de nos interlocuteurs, cette perte de dynamique résulte peut-être aussi « d'un manque de gouvernance globale à l'échelle du bassin », et « d'un manque de portage unifié ».

5.4 CONCLUSION

Un dialogue utile

- **Une progression collective dans la manière d'appréhender les problématiques** : A travers la sensibilisation des élus et des acteurs, le Contrat de rivière semble avoir joué un rôle important dans l'évolution de la prise en compte des questions environnementales dans la gestion du cours d'eau. Cette volonté croissante d'une approche globale s'est accompagnée d'une recherche de dialogue avec les acteurs locaux ; aussi

le souci des élus et des techniciens de vouloir tenir compte des différentes visions est-il un point positif du fonctionnement de la procédure, même si sur la question de la concertation locale, sur laquelle nous revenons par la suite, on peut identifier des pistes d'amélioration... Ainsi, cette progression collective a favorisé l'approche "milieux" dans les projets, en particulier les dernières années du Contrat, en faisant valoir des enjeux multiples.

Une concertation à repenser et à renforcer :

-**Des perceptions différentes de la concertation** : En effet, pour certains, la recherche de dialogue a prévalu dans l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat ; d'autres au contraire estiment que la concertation a manqué, en particulier dans la phase de réalisation, sachant que beaucoup parmi eux constatent un essoufflement progressif de la dynamique. Les visions sur les apports de la concertation peuvent également varier ; si pour certains, elle a contribué à améliorer les projets, pour d'autres, la recherche d'un compromis a parfois généré une inertie dans la prise de décision (manque d'arbitrage). -

Concernant la démarche dans sa globalité :

Le Comité de rivière a eu surtout un rôle consultatif (il est difficile de co-construire dans une assemblée trop nombreuse). Il a permis de fédérer au lancement de la démarche mais, par la suite, ses réunions ont consisté surtout à des points d'étapes sur le déroulement du Contrat ; pour autant son rôle est resté important pour les acteurs vis-à-vis de la transmission d'information. Les instances de concertation se sont réunies assez régulièrement dans la phase d'élaboration du Contrat, ce qui a permis de partager un diagnostic et d'élaborer des propositions ; néanmoins, elles concernaient avant tout les élus, les partenaires techniques étant invités à y participer selon les thèmes et les besoins et ont eu une activité limitée dans la phase de réalisation du Contrat. Donc, ce dispositif, bien que satisfaisant en termes de transmission

d'information et de consultation n'a pas forcément permis à l'ensemble des acteurs du Contrat de contribuer, à la hauteur de ce qu'ils désiraient, aux orientations de la démarche. L'instauration de Commissions Thématiques aurait peut-être permis de palier à ce manque.

Concernant le lien avec la population locale :

Le Contrat de rivière, pourtant bien inséré dans le contexte politique et institutionnel a, semble-t-il, manqué de visibilité pour la population locale. Des pistes d'amélioration ont d'ailleurs été proposées : un support Internet dédié, plus d'article dans la presse, une meilleure valorisation des actions menée... La communication en amont des actions, en particulier les plus grosses opérations semble avoir manqué également. Par contre, les actions de sensibilisations, et particulièrement celles menées auprès des scolaires, paraissent avoir contribué efficacement à ce lien avec la population.

ANNEXES

ANNEXE 1 :

Liste des organismes et personnes rencontrées

ANNEXE 2 :

Grille d'entretien utilisée lors des rencontres

ANNEXE 3 :

Proposition de composition du Comité de pilotage Basse Loue

ANNEXE 1 : Liste des organismes et personnes rencontrés

| Structure | Acteurs | | Territoire |
|--|----------------|---|----------------------------|
| | Nom | Fonction | |
| Communauté de communes du Val d'Amour | Mr SERMIER | Président de la CCVA | Basse-Loue |
| | Mme PAPE | Technicienne Chargé de mission | |
| | Mr BLANC | Elu CCVA | |
| Communauté de communes du Pays de Salins | Mr BOUVERET | Elu | Furieuse et Cuisance |
| | Mme VIONNET | Chargé de mission | |
| Communauté de communes Arbois Vignes et Village | Mr Colin | Directeur | |
| Communauté de communes du Grand Dole | Mr BERNARDIN | Elu au Grand Dole | Basse-Loue |
| | Mr LORAIN | Technicien Grand Dole | |
| Mairie de Parcey | Mme BONHARD | Maire | |
| Conseil Général du Doubs | Mr BREUIL | Conseiller Général | Haute et Moyenne Loue |
| | Mr THEVENET | Directeur Service Environnement | |
| Conseil Général du Jura | Mr MILLE | Responsable Mission Rivière Espace Naturel | Basse-Loue |
| Conseil Régional de Franche Comté | Mr HALLIEZ | Directeur du Service Ressources Naturelles et agricoles | Ensemble du bassin versant |
| SAGE Haut-Doubs Haute-Loue | Mr Eric DURAND | Vice-président de la CLE | Haute-Loue |
| | Mlle LEPEULE | Chargé de mission SAGE Haut-Doubs Haute-loue | |
| Direction départemental des Territoires du Doubs | Mr SALHI | Responsable Unité Milieux Aquatiques | Haute et Moyenne Loue |
| Direction départemental des Territoires du Jura | Mr CHEVALLIER | Bureau politique de l'Eau | Basse-Loue |
| | Mlle BOUVIER | | |
| Chambre d'Agriculture du Jura | Mr CAMUSEY | Elu | |
| | Mr PAVA | Technicien Chargé de mission | |
| Chambre d'Agriculture du Doubs | Mr FOLTETE | Elu Chambre agriculture | Haute et Moyenne Loue |
| Chambre de commerce et d'industrie du Doubs | Mr MARION | Conseiller en Environnement | Haute et Moyenne Loue |
| Chambre de commerce et d'industrie du Jura | Mr LEPRE | Technicien-Chargé de mission | Basse-Loue |
| Comité départemental du Tourisme du Doubs | Mlle TARTAROLI | Chargé de mission | Haute et Moyenne Loue |
| Fédération de Chasse du Jura | Mr FUMEY | Chargé de mission | Basse-Loue |
| Agence de l'eau- Délégation de Besançon | Mr PORTERET | Chargés d'affaires | Ensemble du bassin versant |
| | Mr GRANADOS | | |
| ONEMA- SD 25 | Mr GINDRE | Garde pêche | Haute et Moyenne Loue |
| Fédération de Pêche du Jura | Mr EL BETTAH | Chargé de mission | Basse-Loue |
| Commission de Protection des Eaux | Mr MARMET | Membre | Ensemble du bassin versant |
| ADAVAL | Mlle JUDIC | Chargée de mission | Basse-Loue |
| CREN Franche Comté | Mr DESTRIEUX | Chargé de mission | Ensemble du bassin versant |
| Réserve Naturelle de Valbois | Mr LANGLOIS | Gestionnaire | Haute-Loue |

 Collectivités territoriales

 Service de l'Etat et organismes consulaires

 Associations

ANNEXE 2 : Grille d'entretien utilisée lors des rencontres

QUESTIONNAIRE DESTINES AUX DIFFERENTS ACTEURS ET PARTENAIRES DU CONTRAT DE RIVIERE

▪ CONTEXTE

Les objectifs de qualité d'eau, de classe bleue sur tout le bassin de la Loue, assignés vers les années 1980, sont justifiés par les enjeux écologiques et économiques associés à l'ensemble des milieux aquatiques concernés et notamment aux rivières. Ce but était loin d'être atteint malgré les efforts entrepris pour limiter l'impact des rejets polluants. De même certains milieux continuaient à se dégrader insidieusement. L'analyse conjointe de plusieurs paramètres montrait un appauvrissement des milieux aquatiques et mettait en évidence la fragilité de ce bassin versant, qui présentait néanmoins un fort potentiel. C'est dans ce contexte que le dossier sommaire de candidature, conduit par le Syndicat Mixte de la Loue, la Communauté de Communes du Val d'Amour et le Syndicat Mixte d'études Saône et Doubs, a été agréé par le Comité National d'Agrément, le 29 Mai 2000.

Cet avis favorable a été assorti de quelques recommandations concernant les points suivants :

- la mise en place des PPR
- la réalisation d'un projet global et cohérent pour la Basse-Loue
- la cohérence des études complémentaires entre elles
- la mise en place d'une structure porteuse du contrat.

La phase effective du contrat de rivière Loue a démarré en Août 2004 pour une durée totale de 8 ans.

▪ PRINCIPE DES QUESTIONS EVALUATIVES

Les questions évaluatives se rattachent aux principaux critères d'évaluation qui sont :

- La **pertinence** : dans quelle mesure les objectifs du programme sont-ils justifiés par rapport aux besoins ? Les enjeux ont-ils évolué ? Les objectifs initiaux ont-ils besoin d'être modifiés ?
- La **cohérence** : les différents objectifs sont-ils cohérents entre eux ? Les moyens juridiques, humains et financiers mis en place sont-ils adaptés aux objectifs ? La politique évaluée est-elle cohérente avec d'autres politiques ?
- L'**efficacité** : dans quelle mesure les objectifs visés ont-ils été atteints ? Les instruments mis en œuvre ont-ils produits les effets attendus ?
- L'**efficacité** : les objectifs ont-ils été atteints au meilleur coût ?
- Les **impacts** : les effets obtenus sont-ils satisfaisants ?
- La **durabilité** : La démarche engagée est-elle pérenne ?

▪ GRILLE D'ENTRETIEN

La grille d'entretien repose sur un petit nombre de questions principales, qui ne sont pas nécessairement abordées dans l'ordre indiqué. L'objectif est de permettre à chacun d'exprimer ce qui lui paraît essentiel. Des questions secondaires sont utilisées si besoin pour guider, préciser ou recadrer l'interlocuteur.

1-Que représente pour vous le contrat de rivière Loue ?

- 1.1-Quand je vous dis : « contrat de rivière Loue », quelles ont les images qui vous viennent à l'esprit ?
- 1.2-Pourriez vous me dire ce qu'est le contrat de rivière Loue ?

2-Avez-vous participé à sa mise en œuvre ? De quelle manière ?

- 2.1-Participation à des réunions ? à des actions ?

3-Comment voyez-vous les actions réalisées ?

- 3.1-Ont-elles répondues à vos besoins/attentes ? Expliquez
- 3.2-...aux besoins collectifs ? Aux problèmes majeurs ?
- 3.3-...aux objectifs initiaux ?

4-Comment voyez-vous le fonctionnement de la procédure ?

4.1-Le rôle du Syndicat Mixte de la Loue et de son équipe

4.2-Les liens avec ses partenaires et avec d'autres initiatives

4.3-Les instances de concertations et leur animation

Quelles sont-elles ?

Quelles sont le rôle de chacune ?

Comment a-t-il été tenu compte de la spécificité du bassin versant de la Loue ? (opposition entre le domaine des plateaux et le domaine de la plaine de Bresse) (à adapter selon les interlocuteurs).

Comment ont-elles été intégrées ? (ces spécificités)

Quelle efficacité ?

Comment se traduit la diversité agricole du territoire sur les projets du contrat de rivière et sur le dialogue entre ces différentes activités ?

4.4-Les liens établis avec la population : réunion d'information, visite, exposition, lettre du contrat de rivière, article de presse, animation auprès des scolaires... Lesquels vous ont-été utiles ? Expliquez

4.5-La manière dont les problèmes ont été résolus (notamment ceux apparues au cours du contrat)

4.6-Avez-vous le sentiment d'avoir été entendu ? ...d'avoir mieux compris d'autres points de vue ? D'avoir acquis des connaissances sur la rivière ? ...d'avoir changé vos pratiques. Expliquez

5-En résumé, quels sont les points forts et les points faibles de ce contrat de rivière ?

5.1-Qu'est-ce qui a bien marché ?

5.2-Qu'est-ce qui a manqué ? Quelles difficultés ont été rencontrées ?

6-Quelles sont vos suggestions pour la suite ?

6.1-Quels sont les principaux problèmes à résoudre ?

6.2-Quels sont les actions à mener en priorité ?

6.3-Comment améliorer le fonctionnement de la procédure ?

ANNEXE 3 : Proposition de composition du Comité de pilotage Basse Loue

La Communauté de Communes du Val d'Amour propose au Bureau du Comité de rivière, la composition suivante :

- *Président, Vice-Président Comité de rivière Loue*
- *Sous-préfecture de Dole*
- *DIREN de Franche-Comté (Direction régionale de l'environnement)*
- *DDEA du Jura (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture), regroupement de la DDE et de la DDAF*
- *Agence de l'eau Rhône Méditerranée*
- *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*
- *DDJS du Jura (Direction départementale de jeunesse et sport)*

- *Conseil Régional de Franche-Comté*
- *Conseil Général du Jura*
- *Etablissement Public Territorial Saône & Doubs*
- *Syndicat mixte Doubs-Loue*
- *Communauté de Communes du Val d'Amour*
- *Communauté d'Agglomération du Grand Dole*

- *Maire de Parcey*
- *Maire de Nevy-les-Dole*
- *Maire de Souvans*
- *Maire de Belmont*
-
- *Maire d'Augerans*
- *Maire de La Loye*

- *Chambre d'agriculture du Jura*
- *1 représentant pour chaque syndicat agricole (FDSEA, CDJA, confédération paysanne)*

- *Association de pêche la Gaule du Bas Jura*
- *Fédération départementale de chasse du Jura*
- *Association de protection de l'environnement (Franche-Comté Nature Environnement)*
- *Base de loisirs d'Ounans*
- *Association ADAVAL*
- *Représentant des propriétaires (1par commune) (présidents des associations foncières ou représentants des propriétaires siégeant aux commissions communales d'aménagement foncier de La Loye et Belmont)*
- *propriétaire barrage de Parcey*